

Opinion | Retraites : une bonne réforme pour les petites entreprises

La réforme des retraites telle qu'elle est présentée par le gouvernement comporte trois qualités essentielles selon les signataires de cette tribune, même si elle ne laisse pas assez de place à la liberté individuelle.

Si la réforme des retraites présentée par le gouvernement n'est pas parfaite, l'honnêteté oblige à lui reconnaître au moins trois qualités. La première est la réduction des déficits de nos principaux régimes de retraite.

S'il n'est pas assuré que la réforme ramène l'équilibre financier du système (les hypothèses macroéconomiques du gouvernement sont trop optimistes, car la France n'a pas connu 4,5 % de chômage depuis 1977, et pas 1 % de productivité annuelle depuis 2005), il est au moins certain qu'elle contribuera largement à limiter le trou dans la caisse.

Moins de dettes aujourd'hui, c'est moins d'impôts demain, pour les entreprises comme les ménages, pour les rembourser. La deuxième est l'augmentation de l'emploi des seniors. Qu'on le veuille ou non, le report de l'âge légal déplace les représentations mentales, et donc les comportements des entreprises et des salariés.

Augmentation de la croissance

Le passage de 60 à 62 ans décidé par la réforme de 2010 avait fait passer le taux d'emploi des 60-64 ans de 19 % à 35 %. Il est évident que la réforme de 2023, qui acte le passage de 62 à 64 ans, conduira également une partie des seniors à travailler plus longtemps. C'est une bonne nouvelle, car les entreprises n'ont jamais eu autant

de mal à recruter les compétences dont elles ont besoin.

La troisième est l'augmentation de la croissance de la France : si plus de Français travaillent (un million d'après les estimations, là aussi optimistes, du gouvernement), nous créerons plus de richesses, ce qui profitera à toute la collectivité, entreprises comme salariés.

Dans cette réforme, au-delà des avancées générales, l'Union des entreprises de proximité se félicite d'avoir été entendue par le gouvernement sur ses quatre principales revendications. D'abord, la réduction de l'assiette des cotisations sociales, juste compensation d'un assujettissement plus important à la CSG et à la CRDS, permettra d'apporter à tous les indépendants, à cotisation égale, une meilleure retraite.

Travailleurs indépendants

L'U2P a porté cette revendication avec constance et force depuis des années, et se félicite, pour les trois millions d'indépendants de notre pays, d'avoir obtenu gain de cause. Ensuite, la revalorisation du minimum de pension, pour une carrière complète, à 85 % du SMIC. C'est une juste rétribution pour beaucoup de chefs d'entreprise qui, après souvent 45 années de travail, intenses et parfois difficiles, se retrouvaient injustement à vivre avec une très faible pension.

L'U2P ne l'a jamais accepté et se réjouit d'être, là aussi, enfin entendu. La prise en compte des carrières longues va dans le même sens, permettant à ceux qui ont travaillé très tôt de partir avant 64 ans. C'est le cas des centaines de milliers d'apprentis que les entreprises artisanales de notre pays forment, emploient et rétribuent chaque année.

Un regret fort

Enfin, vivant au quotidien avec leurs salariés, partageant leurs conditions de travail, les chefs d'entreprise de l'U2P savent combien il était nécessaire de mieux reconnaître l'usure professionnelle. Même si beaucoup dépendra de la mise en oeuvre, le principe de cette reconnaissance est acté par la réforme, comme l'U2P l'a demandé avec détermination.

S'il y a, néanmoins, un regret fort, c'est que la vision du travail sur laquelle la réforme repose appartient au passé : une société de statuts, avec ses règles contraignantes et unificatrices, qui laissent peu de place à la liberté individuelle. Il est temps de développer et de porter une vision du travail correspondant aux aspirations de notre temps, et l'U2P y prendra prochainement toute sa part. ■

par Joël Mauvigney, Laurent Munerot, Michel Picon Et Jean-Christophe Repon